



L'ACTUALITÉ

L'ÉCOLE DES CADRES : L'INCONTOURNABLE POUR NOS ÉLU(E)S !

Enrichissement personnel, renouvellement des équipes, dynamisme syndical, l'École des Cadres est une étape indispensable pour tous les élus de la CAPEB.

“

On ne sait pas tout une fois pour toutes ; il faut apprendre tout au long de sa vie syndicale

592

élus ont été formés et diplômés depuis 2008.

Personne ne conteste qu'un professionnel doive être diplômé ou qualifié en son métier. Alors pourquoi un élu ne serait-il pas formé et diplômé au regard des fonctions syndicales qu'il doit assumer ?

L'École des Cadres est un parcours intégré dans un cycle de formation établi spécifiquement pour les élus de la CAPEB. Il s'agit avant tout d'un socle de connaissances de base pour toutes celles et tous ceux qui ont la volonté de défendre le secteur et les intérêts de leurs pairs.

Ce parcours de formation de 16 jours présente évidemment un intérêt pour la CAPEB mais également pour le stagiaire lui-même, tant à titre personnel que professionnel. En effet, les modules qui constituent ce parcours portent évidemment sur la CAPEB, son action, ses organisation territoriale, mais aussi sur le fonctionnement de nos institutions, les fondamentaux de l'économie, le droit social, etc... et permet également de progresser tant du point de vue de l'expression orale de chacun que des techniques de négociation ou des méthodes pour se présenter.

On n'insistera jamais assez sur le fait que l'École des Cadres n'a pas les inconvénients d'une école classique. En aucun cas, il ne s'agit de subir des cours magistraux ! Au contraire, l'ensemble du programme a été construit avec la volonté d'étudier des cas concrets, de privilégier le pragmatisme, de travailler sur des exemples de situations vécues localement. La CAPEB a su se doter de l'organisation et des moyens (ce dont il faut se

féliciter) pour pouvoir proposer à ses représentant(e)s une formation entièrement élaborée pour eux. Très peu d'organisations professionnelles en font autant et c'est un atout pour les élus de la CAPEB, notamment pour ceux qui participent aux négociations paritaires.

Il est évidemment fondamental qu'une École des Cadres soit régulièrement mise en place dans les départements et les régions afin d'assurer un renouvellement des équipes et de favoriser l'implication du plus grand nombre d'élus dans la démarche syndicale. A contrario, l'absence constante d'une École des Cadres est tout à fait dommageable au dynamisme syndical des CAPEB départementales et régionales et contribue trop souvent à laisser des manques et des vides lourds de conséquences pour l'image de la CAPEB, tant auprès des institutionnels locaux, que de la presse et bien sûr des entreprises.

La mise en œuvre régulière d'une École des Cadres dans les CAPEB relève de l'implication du binôme Président/ Secrétaire général qui constituent les pivots essentiels du syndical départemental.

Pour aller plus loin, une réflexion est en cours aujourd'hui avec l'objectif d'assurer un suivi des stagiaires dans le but de leur proposer les formations susceptibles de les intéresser au regard des missions qu'ils assument ou prévoient d'assumer. Le monde change et évolue vite. Il importe que les élus de la CAPEB soient toujours parfaitement opérationnels !



53%

**D'ANOMALIES ONT ÉTÉ DÉTECTÉES
PAR LA COUR DES COMPTES DANS
SES CONTRÔLES AUPRÈS DES
DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS**

ÉCONOMIE

→ LA COUR DES COMPTES ÉPINGLE LES DIAGNOSTIQUEURS

Personne n'échappe aux fourches caudines de la Cour des Comptes ! Ses dernières cibles sont les diagnostiqueurs et les agences du secteur immobilier.

En cause : des irrégularités dans le respect du code de la consommation, de la construction et de l'habitation. Et il y en a beaucoup puisque sur les 312 diagnostiqueurs qui ont fait l'objet d'une enquête, la Cour a dressé 124 avertissements,

31 injonctions et 17 procès-verbaux. Une grande partie des reproches que la Cour a adressé à ces professionnels concernant l'absence d'information sur les prix des diagnostics mais également des informations trompeuses à commencer par les allégations selon lesquelles certaines prestations sont obligatoires alors qu'elles ne le sont pas... La Cour constate également de vrais mensonges sur certains

diagnostiqueurs dont les équipes d'experts sont vantées alors que le spécialiste en question travaille seul ! Enfin, la Cour pointe des failles dans l'indépendance de certains diagnostiqueurs qui sont parfois amenés à contribuer financièrement à des publicités émises par une agence, ou contraints d'appliquer des tarifs qu'on lui impose ou encore de verser une participation en fonction du nombre de diagnostics réalisés...

→ SALMSON FIDÉLISE SES CLIENTS

Lancé en 2011, le programme de fidélité Salmson PASS regroupe actuellement plus de 4 600 entreprises de plomberie-chauffage.

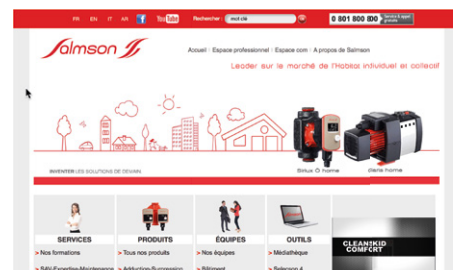
Construit avec et pour les artisans, il offre trois types de services : une cellule technique spécialisée, accessible via un numéro vert dédié, des formations dispensées localement ou via un format de e-formations, des informations sur le marché et l'actualité de la marque Salmson (newsletter, site internet).

Depuis plus d'un an, les adhérents Salmson PASS ont la possibilité d'enregistrer leurs achats de petits circulateurs (Prius home et Sirius home) et de participer à des opérations spéciales, pour récompenser leur fidélité à la marque

(tous les détails sont sur ARTUR). Par ailleurs, après avoir lancé un tirage au sort à l'occasion de l'EURO 2016 de football, Salmson lance une nouvelle opération, en lien avec le tournoi de tennis Roland Garros 2017. En enregistrant leurs achats de petits circulateurs de chauffage, les adhérents Salmson PASS participeront automatiquement au tirage au sort pour gagner une place VIP pour une journée à Roland Garros. Les adhérents Salmson PASS ayant enregistré, entre le 15 mars et le 28 mai 2017, au moins un achat, pourront être tirés au sort. Les gagnants profiteront, au sein du Pavillon Tennis, d'un déjeuner gastronomique, d'un service Open bar et d'une place de première catégorie sur

le court Philippe-Chatrier pour le jeudi 8 juin 2017 (1/2 finale Simple Dames + Finale Double Hommes) ou le vendredi 9 juin 2017 (1/2 finale Simple Hommes + Finale Double Dames).

En savoir plus sur ARTUR



MÉTIERS

→ RÉUNION DE L'UNA MÉTIERS ET TECHNIQUES DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION LE 10 MARS

David Morales a réuni ses conseillers professionnels le 10 mars. Après avoir évoqué l'activité de l'association pour la promotion des métiers du plâtre, ils sont revenus sur les réflexions du comité ad Hoc sur l'évolution des compétences. Le Président de l'UNA et ses conseillers ont travaillé ensuite sur l'organisation de l'atelier Plâtrimoine qui sera proposé aux délégués de l'UNA lors des prochaines Journées Professionnelles de la Construction. Ils ont mis la main finale au programme de leurs travaux à Strasbourg et aux interventions qui seront proposées dans ce cadre. L'ensemble des dossiers suivis par les conseillers professionnels ont fait l'objet d'un point d'avancement. Une attention particulière a été accordée aux Règles Professionnelles isolants fibres végétales et au projet de DTU isolation.

Un point a par ailleurs été fait sur l'enquête menée au sein du Réseau sur l'isolation afin, en particulier, de mieux connaître les difficultés que les entreprises artisanales du bâtiment rencontrent pour appliquer la réglementation et de recenser ce dont elles auraient besoin pour la prendre en compte plus facilement. Cette enquête doit aussi permettre à l'UNA de recueillir des arguments pour la prochaine rédaction du DTU sur l'isolation thermique par soufflage sur planchers de combles perdus d'isolants en vrac, en laine minérale/de verre ou de ouate de cellulose papier.

Pour clore leur journée, David Morales et ses conseillers ont évoqué les travaux du groupe de travail sur les déchets.



→ RÉUNION ÉGALEMENT DE L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE LE 16 MARS

Gilbert Olivet et ses conseillers ont pris connaissance des actions envisagées par IRIS-ST en lien avec le métier de serrurier métallier. Ils ont ensuite travaillé à la mise au point de la bibliothèque d'ouvrages relevant de l'UNA Serrurerie Métallerie dans la perspective de la création du futur logiciel Prépa'devis que la Confédération est en train d'élaborer dans le but d'accompagner les artisans dans l'établissement de leurs devis.

L'organisation générale et le programme des Journées Professionnelles de la Construction figuraient ensuite à l'ordre du jour tout comme l'avancement de l'expérimentation du CQP et les dossiers techniques. Le Président de l'UNA et ses conseillers ont plus particulièrement évoqué le projet de guide sismique CPMI (règles de Construction Parasismiques des Maisons Individuelles) relatif à l'application des règles de dimensionnement des maisons individuelles et bâtiments assimilés selon l'EUROCODE 8 et son annexe nationale française. Ils ont également évoqué le logiciel de calcul du CSTB qui accompagne ce guide puis les travaux du groupe de travail sur le DTU relatif aux charpentes en acier, et enfin l'évolution de la norme NF EN relative à l'exécution des structures en acier et des structures en aluminium, qui est pour partie en révision et pour partie en enquête publique.

58%

DES ARTISANS
SE SENTENT STRESSÉS.
ILS ÉTAIENT 53%
UN AN PLUS TÔT.



SOCIAL

→ LE 3^{ÈME} BAROMÈTRE ARTI SANTÉ BTP CONFIRME LA FRAGILITÉ DES ARTISANS



La CAPEB, la CNATP, et le pôle d'innovation IRIS-ST viennent de publier le 3^{ème} baromètre ARTI Santé BTP, enquête nationale dédiée à l'analyse portant sur les conditions de travail et l'état de santé des artisans du BTP.

Les premières éditions avaient révélé un état de stress important des artisans du bâtiment et une santé loin d'être parfaite. Cette 3^{ème} édition confirme malheureusement ce constat.

→ ASSURANCE CHÔMAGE : LES NÉGOCIATIONS SE DÉROULENT DANS UN CLIMAT PLUS APAISÉ

Les partenaires sociaux ont ouvert leurs discussions sur la base d'un projet présenté par le Medef dans un climat plus serein où chacun entrevoit désormais des possibilités d'aboutir. Globalement, les participants ont le sentiment que des voies sont possibles pour trouver un accord.

Pour autant, les points d'achoppement demeurent les mêmes que ceux qui ont fait échouer la négociation en juin 2016 : les contrats courts et l'indemnisation des seniors.

Sur le premier point, le patronat a fait un pas en proposant que dans les branches où les contrats courts sont utilisés à répétition, des négociations puissent s'ouvrir afin que les partenaires sociaux concernés mettent en place des « dispositifs incitatifs de modération de l'utilisation de ce type de contrats ». Mais il n'est toujours pas question d'accepter une quelconque modulation des cotisations en fonction du niveau d'utilisation de ces contrats, comme les organisations de salariés le demandent.

En contrepartie de ce geste, le patronat propose de revoir l'indemnisation des seniors. En effet, aujourd'hui, les plus de 50 ans représentent 25 %

Les chefs d'entreprise artisanale du BTP continuent à supporter des rythmes de travail intenses qui ont, de toute évidence, une incidence néfaste sur leur santé et leur état de stress. Les contraintes administratives, les charges de travail et les incertitudes économiques demeurent les principales causes de cette situation. Cette surcharge se traduit par une moindre disponibilité pour leur vie personnelle. 59 % des artisans du BTP travaillent ainsi le week-end et 60 % travaillent plus de 50 heures par semaine. Cet empiétement de la vie professionnelle sur la vie personnelle génère évidemment beaucoup de stress.

Si les artisans estiment que leur activité est exigeante sur le plan physique (77%), ils sont plus nombreux encore à estimer qu'elle l'est sur le plan mental (87%). De fait, 50 % des artisans se sentent isolés. Près de 30 % disent soit avoir subi un burn-out soit avoir été proche de l'être. D'une manière générale, selon les résultats de ce baromètre, la santé des artisans se dégrade. 70% souffrent de douleurs musculaires ou articulaires et la moitié d'entre eux sont fatigués et ont un sommeil troublé. Et pourtant, ils ne sont pas mieux suivis qu'auparavant sur le plan médical. 51 % disent même ne pas avoir le temps d'aller voir leur médecin !

🔍 En savoir plus sur **ARTUR**

des bénéficiaires de l'assurance chômage et sont indemnisés 36 mois quand les autres populations le sont 24 mois.

Les seniors chômeurs pèsent lourd dans les comptes de l'Unedec : les allocations versées au-delà de deux années de chômage ont ainsi atteint 1 milliard d'euros en 2015.

Le patronat propose donc de reporter l'âge d'entrée dans cette catégorie à 55 ans. Le niveau du curseur est évidemment source de désaccords entre ceux qui accepteraient la proposition du patronat mais jusqu'à 52 ans seulement et ceux qui la rejettent en bloc.

Enfin, mais sur ce dernier point les partenaires sociaux sont d'accord : il n'est plus admissible que l'assurance chômage finance les deux tiers du budget de Pôle Emploi. Les partenaires sociaux souhaitent donc ouvrir une concertation avec l'État pour revoir les modalités du financement de Pôle Emploi.

Une nouvelle négociation est prévue le 23 mars, juste avant la séance du 28 mars qui, en principe, devrait être la dernière. À suivre donc !

COMMUNICATION

→ JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Les JPPM se tiendront cette année les 17 et 18 juin et célébreront leur 20^{ème} anniversaire.

Pour « fêter ensemble le patrimoine rural », les associations, collectivités, entreprises, propriétaires, et tous ceux qui se sentent concernés de près ou de loin par le patrimoine, sont invités à proposer une animation et à le faire savoir avant le 31 mars 2017 (www.patrimoinedepays-moulins.org). Contrairement aux autres années, aucun thème particulier n'a été retenu. Chacun pourra valoriser ce que bon lui semble.



Les organisations qui s'inscriront pour participer à cet événement pourront bénéficier d'un kit de promotion (10 affiches et 10 ballons par animation enregistrée), d'un relais presse (via les communiqués des organisateurs des JPPM) et d'une visibilité sur internet et les réseaux sociaux.



Enfin, rappelons que si la CAPEB nationale a pris la décision de ne plus participer à cet événement, les CAPEB départementales qui souhaitent y participer peuvent évidemment le faire car, de toute évidence, cet événement s'inscrit clairement dans la proximité et les territoires.





COMMUNICATION

→ OLYMPIADES DES MÉTIERS : LA FINALE AVAIT LIEU LE WEEK-END DERNIER À BORDEAUX

Le parc des expositions de Bordeaux a accueilli du 9 au 11 mars 650 jeunes issus de 14 régions de France et venus concourir dans l'un des 60 métiers représentés. Dans cette compétition, le BTP est le secteur le plus important. Pas moins de 16 métiers étaient représentés : carrelage, charpente, construction en béton armé, construction de routes et canalisation, couverture métallique, ébénisterie, installation électrique, maçonnerie, menuiserie, métallerie, miroiterie, peinture et décoration, plâtrerie et constructions sèches, plomberie et chauffage, solier, et taille de pierre. 200 jeunes étaient candidats dans les métiers du BTP dont 60 formés dans les CFA du CCCA-BTP. À l'issue de cette finale nationale, 51 jeunes du BTP ont obtenu une médaille dont 18 formés dans les CFA du CCCA-BTP. À noter que le pôle d'innovation IRIS-ST était présent à cette manifestation pour animer un atelier prévention sur le bruit.

FORMATION

→ LE CPF PEUT DÉSORMAIS ÊTRE UTILISÉ POUR FINANCER LE PERMIS B

Depuis le 15 mars, le permis B est éligible au compte personnel de formation. Cette possibilité est cumulée avec les autres dispositifs destinés à faciliter l'accès du plus grand nombre au permis, comme par exemple le permis à 1 € par jour. Cela étant, cette éligibilité au CPF est conditionnée. En premier lieu, il faut que l'obtention du permis contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou bien favorise la sécurisation du parcours professionnel du demandeur. Ensuite, il faut que le titulaire du CPF ne fasse pas l'objet d'une suspension de son permis ou, évidemment, d'une interdiction à en avoir un. D'autres conditions sont liées aux auto-écoles. Pour les salariés, la préparation du permis B est financée par l'OPCA ou l'employeur s'il gère lui-même les fonds du CPF. La prise en charge se fait différemment pour les demandeurs d'emploi.



→ APPRENTISSAGE JUSQU'À 30 ANS ET FINANCEMENT DES CONSEILS RÉGIONAUX : PRÉCISIONS

Deux arrêtés viennent de préciser les modalités dans lesquelles devront se dérouler les deux expérimentations prévues par la loi Travail dans certaines régions en matière d'apprentissage. Le premier concerne la possibilité de conclure des contrats d'apprentissage avec des jeunes jusqu'à 30 ans et non plus seulement 25 ans. Il précise que les règles de rémunération, de durée des contrats, de leur succession, les aides et les exonérations de cotisations sociales sont les mêmes que pour les jeunes situés aujourd'hui dans la tranche « 21 ans et plus ». Le second texte concerne la possibilité pour les Conseils régionaux d'affecter eux-mêmes les fonds non affectés par les entreprises. Les Conseils régionaux devront préciser leurs décisions de répartition avant le 1^{er} juillet aux Octa, les versements de ces derniers aux CFA devant intervenir avant le 15 juillet.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



L'U2P ÉTAIT REÇUE À L'ÉLYSÉE MARDI

Le Président de l'U2P poursuit ses rencontres officielles de début de mandat. Il était reçu mardi par le Président de la République et était accompagné à cette occasion de ses vice-présidents. Patrick Liébus faisait donc partie de la délégation de l'U2P.

LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL A ÉCHANGÉ AVEC LES STAGIAIRES DE L'ÉCOLE DES CADRES

À l'occasion du regroupement national de la promo 2017. Ce fut une occasion de rappeler les grands combats syndicaux actuels et de souligner l'important travail de conviction que la CAPEB doit faire dans la perspective des élections présidentielles et législatives puis de la mise en place d'un nouvel exécutif dès le mois de mai prochain.

LES NÉGOCIATIONS SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

ont repris dans le but d'aboutir à un accord avant la fin du mois. Patrick Liébus est le représentant de l'U2P dans le cadre de cette négociation paritaire.

LE PRÉSIDENT LIÉBUS PARTICIPAIT À LA RÉUNION DE L'U2P



ce jeudi qui rassemblait tous les Présidents et secrétaires généraux des U2P territoriales ainsi que les Présidents départementaux et régionaux des 4 organisations composant l'U2P.

À cette occasion, l'U2P avait invité les principaux candidats aux élections présidentielles à entendre ses priorités et à présenter leurs propositions. Nous reviendrons la semaine prochaine sur cette audition.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FNPCA S'EST RÉUNI MARDI

avec un ordre du jour essentiellement dédié à l'approbation des rapports d'activité et financier.

Ce Conseil s'est également penché sur les salons choisis par le fonds pour promouvoir l'artisanat cette année via les Artimobiles. En l'occurrence, ces véhicules se sont déjà arrêtés aux salons de l'étudiant qui ont été organisés à Bordeaux puis à Rennes en janvier. Les Artimobiles sont par ailleurs en tournée jusqu'au 7 avril dans dix départements de l'Ouest. Elles ont fait un stop, évidemment, la semaine dernière à Bordeaux pour les finales nationales des Olympiades des métiers ainsi qu'au salon de l'étudiant de Paris. Le FNPCA a prévu une nouvelle tournée cet automne, du 9 novembre au 13 décembre, en Charente et Charente Maritime, en Vienne et Haute Vienne, dans les Deux-Sèvres, en Vendée, dans le Maine et Loire, l'Indre et Loire, la Sarthe et l'Eure et Loir.

C'EST EN MAYENNE QUE LE PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL DEVAIT CLORE CETTE SEMAINE SYNDICALE

La CAPEB Mayenne, en effet, organisait ce vendredi des rencontres professionnelles et célébrait son 60^{ème} anniversaire.

Crédit photo : CAPEB – iStockPhoto © 2017



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.apeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

